

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
(Membre de l'UNIVERSITÉ DE LYON)

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;
Vu l'arrêté du 23 mai 2016 relatif à l'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par Mme ALICE FAIT, née le 3 septembre 1992 à [REDACTED] (062) en vue de son inscription au master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE CONCEPTION ET INTÉGRATION MULTIMÉDIA (CIM),

Le diplôme de **MASTER** de SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, Mention INFORMATIQUE est délivré par l'Université Lumière Lyon 2
mention assez bien

à Mme **ALICE FAIT**

au titre de l'année universitaire 2016-2017
et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 23 novembre 2021

Le titulaire

La présidente de l'université




Nathalie DOMPNIER

*Le recteur de la région académique,
Chancelier des universités*




Olivier DUGRIP